

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL
ASSOCIATION GRAVELINES-GRAND-FORT VOILE LEGERE SPORTIVE/VILLE
CEREMONIE TERRE DE CHAMPIONS

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Considérant l'organisation de la cérémonie Terre de Champions le vendredi 20 décembre 2024 à la Scène Vauban.

Considérant la possibilité pour l'association Gravelines-Grand Fort Voile Légère Sportive de mettre gracieusement à disposition de la ville du matériel pour agrémenter le lieu de la cérémonie,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention avec l'association GRAVELINES-GRAND-FORT VOILE LEGERE SPORTIVE, pour la mise à disposition de :

- Un bateau de type Optimist complet avec mât et voile
- Un gréement complet de planche à voile.

Article 2 : Le matériel est mis à disposition de la Ville **gracieusement, du 19 au 23 décembre 2024.**

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **11 DEC. 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le **11 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **11 DEC. 2024**

Bertrand RINGOT